

CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice: 13

Présentsreprésentés : 13

Votants: 13

Le vingt quatre janvier de l'an deux mil dix sept à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan. Ouverture de la séance du conseil à 19 heures 30.

<u>Etaient présents</u>: Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FEREZOU, Stéphane Le DOARÉ, Véronique LEFEVRE, Vennec LE MENER, Rémy LE PAGE, et David SALM.

Monsieur Ludovic KERLOCH a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Vennec LE MENER

<u>Date de</u> convocation : 17/01/2017

Secrétaire de séance : Madame Véronique LEFEVRE

Le procès-verbal de séance du 20 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- Adoption d'un règlement intérieur applicable durant les TAP (temps d'activité périscolaire)
- Autorisation de signature d'une convention de stage pratique dans le cadre de la préparation au BAFA
- Proposition de reconduction des tarifs camps pour 2017
- Position au regard de deux courriers reçus en Mairie
- Projet d'exposition de sculptures de mai à septembre
- Demande de subventions
- Questions diverses

1- ADOPTION D'UN REGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE DURANT LES TAP

Monsieur Le Maire vous invite à prendre connaissance du règlement proposé durant les Temps d'Activités Périscolaires par l'ALSH

PROJET DE REGLEMENT PERISCOLAIRE 2016/2017

Suite à plusieurs soucis de comportements, nous avons voulu mettre en place avec les enfants un règlement qui s'applique sur tous les temps périscolaires (cantine, TAP et garderie). Les articles ont été décidés par l'ensemble des enfants (maternelles et primaires). En effet, il nous paraît important que l'enfant soit acteur de ce règlement afin de mieux le respecter.

- 1) Avoir une attitude correcte
- 2) Être poli
- 3) Respecter les autres et l'ensemble du personnel
- 4) Ne pas répondre quand on nous gronde
- 5) Ne pas couper la parole et la demander
- 6) Savoir écouter les copains et les adultes
- 7) Ne pas être vulgaire dans ses paroles ni dans ses gestes
- 8) Ne pas être méchant physiquement et psychologiquement avec les autres
- 9) A la cantine, ne pas gaspiller, ne pas jouer avec la nourriture, ne pas se lever de table sans autorisation
- **10**) Parler doucement et ne pas crier
- 11) ne pas sortir d'une salle ou de l'école sans autorisation
- **12**) Ne pas jouer dans les toilettes
- 13) Ranger correctement ses affaires et ne pas les laisser traîner par terre sur la cour
- 14) Ne pas mentir

3 articles non respectés du règlement par semaine = une aide aux animateurs 5 articles non respectés par semaine = un mot dans le cahier à faire signer par les parents 8 articles non respectés par semaine = la mairie et Monsieur Le Maire sont prévenus

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, Adopte le projet ci-dessus rédigé

VOTE DU CONSEIL					
Pour Contre Abstention					
Adoption du règlement applicable durant les temps périscolaires	13	0	0		

2- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE PRATIQUE DANS LE CADRE D'UNE PREPARATION AU BAFA

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que toutes les conventions de stage BAFA sont établies entre des particuliers et le Centre de Loisirs.

Est concernée à ce jour la personne suivante :

Mr Loïc HEYLEN pour la période du 13 février au 24 février 2017 puis du 10 avril au 21 avril 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de stage ci-dessus évoquée.

VOTE DU CONSEIL					
Pour Contre Abstention					
Signature	convention	13	0	0	
BAFA					

3- PROPOSITION DE RECONDUCTION DES TARIFS CAMPS POUR 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Reconduit les tarifs de 2016 pour les camps de 2017.

		Enfants			
Quotient familial	2 jours–1 nuit 3-6 ans	3 jours–2 nuits 7-10 ans	5 jours-4 nuits 11-14 ans		
inférieur à 449.99 €	26 €	85 €	123 €		
de 450 € à 699.99 €	32 €	105 €	153 €		
supérieur à 700 €	38 €	125 €	178 €		

VOTE DU CONSEIL					
Pour Contre Abstention					
Tarifs des camps 2017	13	0	0		

4- POSITION AU REGARD DE TROIS COURRIERS REÇUS EN MAIRIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la teneur de trois courriers de réclamation sur la redevance illumination.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide le maintien pour tous les locaux professionnels ouverts durant cette période de la redevance « Illuminations » à hauteur de 250 € (commerçants, artisans, artistes, etc...) quelles que soient les situations.

VOTE DU CONSEIL				
Pour Contre Abstention				
Position retenue sur les courriers	13	0	0	

5- PROJET D'EXPOSITION DE SCULPTURES DE MAI À SEPTEMBRE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil d'un projet d'exposition, au Musée d'art de LOCRONAN, des sculptures de « Jean FREOUR » sur la période courant du 13 mai au 15 septembre 2017 environ. Les modalités organisationnelles dont le financement de l'opération ont été évoquées.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à poursuivre les tractations pour finaliser le projet.

VOTE DU CONSEIL				
Pour Contre Abstention				
Exposition de sculptures	13	0	0	

6- DEMANDE DE SUBVENTION (le reste des subventions sera traité après avis de la commission des Finances)

L'association les « sardines volantes » a formulé une demande de subventions. Elle s'occupera en 2017 de la gestion et de la promotion du Skate- Park.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Alloue une somme de 500 € à l'association ci-dessus désignée.

VOTE DU CONSEIL				
Pour Contre Abstention				
subvention	13	0	0	

7- RECONDUCTION DU CONTRAT D'AVENIR

Monsieur Le Maire informe les élus que le contrat en cours expire le 13 mars 2017. Sa reconduction pourrait être envisagée pour deux ans dans les mêmes conditions (aides à hauteur de 75 % du salaire brut) et charges patronales au taux de 13.37 % au lieu de 36.97 % (agent ircantec) .

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, Autorise Monsieur Le Maire à reconduire le contrat d'avenir (ou son équivalent) pour une période de deux ans et à signer les formalités qui en découleront

VOTE DU CONSEIL					
Pour Contre Abstention					
Reconduction du contrat d'avenir	13	0	0		

8- CONTRAT DE MAINTENANCE INCENDIE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil de la proposition faite par la Société « Isogard SAS » de continuer à intervenir sur la commune et de formaliser cette intervention par un contrat annuel « reconductible par période successive de 1 an dans la limite de 2 ans par reconduction expresse à moins d'avoir été dénoncé par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois ».

Le prix unitaire par extincteur portatif est de 5.50 € HT pour 2017

Le prix de la vacation pour l'ensemble du site de Locronan est de 22.90 € HT pour 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat sus évoqué qui n'était pas jusqu'à ce jour formalisé

VOTE DU CONSEIL					
Pour Contre Abstention					
Contrat incendie					

9- CONVENTION ENTRE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE ET LA COMMUNE DE LOCRONAN POUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la convention existait déjà avec Quimper Communauté. Compte tenu de la nouvelle structure au 01 janvier 2017, il importe de convenir d'une nouvelle convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services de Quimper Bretagne Occidentale

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer le projet qui lui a été soumis

VOTE DU CONSEIL				
Pour Contre Abstention				
Instruction des dossiers d'urbanisme	13	0	0	

10- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES PETITES CITES DE CARACTERE.

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il est prévu de changer les huisseries du Manoir de Kerguenole.

Il est proposé, pour ce faire, d'autoriser Monsieur Le Maire à formuler une demande de subventions auprès des petites cités de caractère étant entendu que ce sujet sera à nouveau soumis à l'approbation des élus

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Donne un accord de principe pour formuler une demande de subventions auprès des « Petites Cités de caractère »

VOTE DU CONSEIL				
Pour Contre Abstention				
subventions	13	0	0	

11- PRÊT D'ŒUVRE D'HENRI LE SIDANER

Monsieur Le Maire informe les élus que la mairie de Clohars Carnoët souhaite disposer du dessin « Maison près de l'eau, Quimperlé » d'Henri Le Sidaner du 09 juin au 18 septembre 2017, ce pour l'exposer dans le cadre du parcours d'expositions : La Laïta, cette belle inconnue présenté durant l'été 2017.

Il est également demandé une autorisation de reproduction dans la brochure

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DONNE un accord de principe sous réserves que toutes les conditions de protection de l'œuvre soient mobilisées, que l'assurance soit souscrite pour sauvegarder l'œuvre de tout dommage sur la période de l'emprunt et que l'œuvre soit restituée à la collectivité à l'issue de l'exposition avec les mêmes égards et dans l'état où elle aura été confiée. Le transport restant du ressort de l'emprunteur

VOTE DU CONSEIL				
	Pour	Contre	Abstention	
prêt	13	0	0	

- 1. Affaires diverses : Monsieur Le Maire informe les élus que LOCRONAN, LOKORN, et les « Illuminations » ont fait l'objet de protection auprès de l'INPI.
- 2. Affaires diverses : Monsieur Le Maire rappelle qu'une campagne d'élagage imminente est programmée